

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Absent excusé : Monsieur MEUNIER Yannek qui a donné pouvoir à Monsieur GERMAIN Patrick

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 04 février 2020.

Monsieur Patrick LEBLOND demande que soit ajouté les débats du conseil municipal du 4 février dernier du point 7 n'ayant pas été porté au compte-rendu :

- Mme BREMAUD a limité ses indemnités de Maire lors du précédent mandat,
- Que Mr le Maire avait répondu qu'elle avait une indemnité à la CAN
- Que Mr LEBLOND avait répondu que bon nombre de Maire avaient cumulé les 2 indemnités en totalité
- Que Mr LEBLOND avait répondu que les comptes de la communes étaient indépendants de ceux de la CAN

Il souhaite également que soit rajouté au compte-rendu sur le point de la mise à disposition du matériel avec la commune d'Arçais, qu'il avait souligné que l'on ne voyait rien de précis sur les réparations du matériel mutualisé avec Arçais dans la convention. Mr BALQUET avait répondu que le terme entretien suffisait. Mr LEBLOND avait répondu que l'entretien et la réparation n'était pas la même chose.

Le compte rendu est approuvé. Dany BREMAUD, Patrick LEBLOND et Christophe MORILLON n'ont pas signé.

Mr ROGOSKI souhaite savoir si l'équipe minoritaire a reçu les documents qu'il a transmis sur les conflits d'intérêts, sujet abordé lors de la dernière réunion. Mme SPRIET répond qu'elle n'a pas eu le temps de transmettre ces documents à l'équipe. Elle ajoute que ces documents ne répondent pas à la problématique exposée lors du dernier conseil. La demande était d'évoquer cette thématique dans le règlement intérieur. Mr MORILLON indique qu'il a échangé à ce sujet avec Mr MATHÉ. Ils doivent se voir pour en discuter.

1- Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin de pourvoir au remplacement de Mme Thiry qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Aout prochain, il convient de créer un poste d'adjoint technique au service Fleurissement – Espaces verts.

Au regard de la charge de travail il est proposé au conseil municipal de créer ce poste à temps plein à partir du 3 mai 2021 afin de permettre une transmission des savoirs entre les 2 agents.

Mr le Maire ajoute qu'il a fait le choix de passer ce poste à temps plein afin de d'assurer toutes les missions du service, la surface dédiée aux espaces-verts a augmenté ces dernières années et il souhaite développer la production des

plants afin de diminuer les coûts d'achats.

➤ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint Technique à temps complet relevant de la catégorie C au service fleurissement à compter du 3 mai 2021.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Mme Dany BREMAUD demande ce qu'il en est de l'emploi en CDD recruté début décembre. Mr le Maire répond que le contrat de 3 mois est reconduit pour la même période donc jusqu'à début juin. Le but est de garder cet agent donc de le stagiairiser sur le poste. Il pourrait être formé sur les missions de relais avec la mairie actuellement réalisées par Mme THIRY. L'idée de départ d'adhérer au SIVOM de Mauzé sur la compétence voirie n'est pour l'instant plus d'actualité.

Mme BREMAUD demande ce qu'il en est du poste du jardinier pédagogue. Mr le maire répond que la fiche de poste est en cours d'écriture. Ce poste serait créé pour l'instant pour 2 ans, afin de mettre en place l'appel à projet « jardins ». Ce serait un poste supplémentaire qui devrait s'autofinancer par les recettes de la production maraîchère. Le point sera fait dans 2 ans.

Elle demande à avoir un état des lieux du personnel. Il y a eu déjà l'embauche d'une ATSEM. Mr le Maire répond qu'à part l'emploi aidé qui renforce l'équipe périscolaire actuellement le personnel est le même qu'avant. Il n'y a pas de changement.

2- Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration paysagère route de Niort Phase 3 – Place de l'Eglise

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre fixé par contrat en date du 3 mai 2019 prévoyait une rémunération de 8.5% d'un montant de travaux estimé à 200 000 €. Cependant au regard des nouveaux estimatifs (370 000 €), les maitres d'œuvre ont révisé leur rémunération. Il est à noter que le maître d'œuvre a baissé son taux, initialement prévu, de 8.5% à 7.5%.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2

Montant du marché initial	17 000 € HT
Montant de l'avenant n°1	1 700 € HT
Montant de l'avenant n°2	9 050 € HT
Nouveau montant du Marché	27 750 € HT

Mr le Maire propose de demander au maître d'œuvre que soit revu à la baisse les indemnités si l'appel d'offres est favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'avenant présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer
- Demandra au maître d'œuvre le recalcul des indemnités si l'appel d'offres est favorable.

3- Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise : Arrêt du Projet-Plan de financement

Mr le Maire expose :

Suite à la réunion de présentation du projet le mercredi 17 février dernier, il convient de passer au vote le plan définitif, valider le plan de financement et autoriser le maire à lancer l'appel d'offres. Comme évoqué par le maître d'œuvre début 2021 est favorable aux maîtres d'ouvrage pour les appels d'offres.

La dernière révision du projet a permis de faire baisser l'estimation des travaux de 410 000 € à 370 000 €.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

	Dépenses HT		Recettes
Maitrise d'oeuvre	20100	DETR 2020	116603
Travaux	370000	Région	50000
Eclairage Public	12500	Emprunt	235997
Total HT	402600 €	Total HT	402600 €

Mr MORILLON demande comment cela se passe si le montant des travaux est inférieur. Mr le maire répond que l'emprunt sera diminué d'autant.

Mme BREMAUD demande si nous sommes toujours dans les temps pour les subventions. Mr le Maire répond que oui.

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Valide le projet présenté
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et la consultation des établissements bancaires pour la réalisation de l'emprunt après le résultat définitif de l'appel d'offres.

4- Tarifs communaux 2021

Il convient de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021. Monsieur le Maire propose de les maintenir

Droit de place (forains et marché)	2020
Camions (forains, outillage)	40 € par jour

Forfait annuel pour samedi ou dimanche et jours fériés	140 €
Forfait saisonnier mai à septembre marché place de la mairie	70 €

** = Le forfait sera proratisé la 1^{ère} année et la dernière année en fonction du nombre de mois de présence.*

Location tables et chaises	2020
Chaises	0.40 €
Table de 4, 6 ou 8 personnes	1.60 €
Bibliothèque	2020
Cotisation annuelle livres	Gratuit
Concession cimetière	2020
Prix au m ²	60 €
Jardin du souvenir (forfait)	35 €

SALLES DES FETES

Usagers de la Commune

Salle des fêtes	2020 Par jour
- <u>Manifestations à but non lucratif</u>	Avec cuisine
Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur,	150 €
Banquets, Mariages, Repas de famille	Sans cuisine
	100 €

- <u>Manifestations à but lucratif</u>	
Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc	Avec cuisine 270 €
Loto, concours de belote, etc	Sans cuisine 220 €

Usagers hors commune

Salle des fêtes	2020 Par jour
- <u>Manifestations à but non lucratif</u>	
Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur, Banquets, Mariages, Repas de famille	Avec cuisine 280 € Sans cuisine 230 €
- <u>Manifestations à but lucratif</u>	
- Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc.	Avec cuisine 370 €
- Loto, concours de belote, etc.	Sans cuisine 320 €

Si la salle doit être occupée par deux loueurs le même week-end, il incombe au premier de restituer la salle propre. Aucun état des lieux et ménage ne se fera entre les deux locations.

Ces prix comprennent la location de la salle, des tables et des chaises.

Salle des fêtes - Charges Diverses : tarifs 2020

Relevé par jour de location	Forfait par jour de location
De 0 à 100 kwh	15 €
De 101 à 300 kwh	35 €
De 301 à 450 kwh	50 €
+ de 451 kwh	60 €

Mr le Maire indique que le règlement du marché est en cours de révision il devrait être présenté lors d'un prochain conseil municipal. Les tarifs du marché seront revus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021.

Affiché le 11 Mars 2021

Questions diverses :

- Mr le maire indique qu'une réflexion est lancée sur la création d'un colombarium au cimetière. L'espace cinéraire doit être repensé. Isabelle DONNER et Martine CHOLLET travaillent sur le sujet. Mme BREMAUD indique que la réflexion avait été menée et qu'il est en effet nécessaire de revoir le jardin du souvenir et la dispersion de cendres.
- Mr le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à la réunion du 17 Mars à 15h30 à la salle des fêtes pour la présentation par Mr le Directeur de l'ADMR79, Mr Jérôme HOUMAULT, des résultats financiers et du travail de l'année à la résidence des Glycines.
- Lecture du courrier de Mr Serge CHOLLET précisant qu'il n'était pas à l'origine du retrait de l'abribus du pairé que c'est la CAN qui l'a retiré car il n'était plus aux normes. Mr le Maire ajoute que Mr CHOLLET a fait don pour l'euro symbolique à la commune des 6 m² de terrain pour l'implantation du nouvel abribus. Une délibération sera prise à ce sujet lors du prochain conseil municipal. Une information sur ce don sera faite sur le point info.
- Mr Manuel BALQUET indique que le comité consultatif voirie se réunira dès réception du devis pour l'aménagement de Mazin. Mme Dany BREMAUD demande ce qu'il est prévu pour les piétons sur ce projet, le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) doit être appliqué. Mr le Maire répond qu'à l'origine, ce projet a été étudié pour réduire la vitesse des véhicules. Il n'est pas prévu de revoir l'aménagement des trottoirs. Ce n'est plus le même projet et plus la même enveloppe financière. Mr MORILLON demande s'il est possible d'obliger les propriétaires à nettoyer les trottoirs devant chez eux permettant ainsi de rendre la circulation piétonne plus facile. Mr le Maire répond qu'en effet cela peut être demandé. Mr ROGOSKI demande quel aménagement pour les trottoirs ? Le rehaussement ou une simple matérialisation d'une bande au sol ? Madame BREMAUD répond que la bande au sol n'est possible que dans les zones partagées (zone 20) mais à Mazin ce n'est pas possible. Mr le Maire indique que pour l'année à venir de nombreux travaux sont prévus comme Monfaucon où la problématique piétonne est importante. Mme BREMAUD répond qu'à Mazin aussi. Mr le Maire lui répond pourquoi cela n'a pas été fait avant ?